

**ATTESTATION SUR L'HONNEUR EN CAS DE PRESENCE D'UN PUIT A MOINS DE 35 METRES DE LA
FILIERE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

A joindre à la demande de conception d'une installation d'assainissement non collectif

DEMANDEUR :

Nom et Prénom : Domicile :
 Adresse du lieu de réalisation : Professionnel :
 Fax :
 Adresse de correspondance :

 Références cadastrales :

Objet : Attestation sur l'honneur de non adduction en eau potable de puits

Je soussigné (e) M....., propriétaire du puits situé
 à.....sur la commune
 de.....cadastrée.....,
 certifie que ce captage n'est pas utilisé à des fins de consommation humaine ni d'arrosage
 de plantation destinée à la consommation humaine *.

Et confirme que :

- l'habitation est bien raccordée au réseau public d'adduction d'eau potable
- l'habitation est alimenté en eau potable parqui
 est situé à plus de 35 m du dispositif d'assainissement non collectif.

Fait à **Le**.....

Signature du demandeur

**Si un système d'assainissement est implanté à moins de 35 mètres d'un captage utilisé pour la consommation humaine, il est impératif d'abandonner cette ressource au profit de la distribution publique conformément à l'arrêté du 7 septembre 2009.*